



Concours droit-économie-gestion de l'ENS Rennes

Annales 2014 **de l'épreuve orale d'admission** **« Entretien »**

(1 sujet par page)

Dès que l'on cherche à être objectif sur ses performances et que l'on regarde les chiffres de près, la Suisse n'est pas le pays de la finance : la part du PIB qui lui est consacrée est de 10% (9% en Grande-Bretagne), et elle décroît régulièrement depuis vingt ans. La Suisse est un pays avant tout industriel, qui abrite 15 des 500 premières entreprises mondiales (selon *Fortune*), à peine deux fois moins que la France, alors qu'elle a la taille d'une seule de nos régions. Soyons donc pragmatiques, et puisque nous avons l'ambition de remettre sur pied notre modèle industriel, inspirons-nous des champions. La Suisse a réussi à concilier la compétitivité au niveau mondial et le respect de traditions locales très fortes à travers des cantons tous très dynamiques. Nestlé a son siège mondial à Vevey, petite ville prospère et animée aux bords du lac Léman. La plus haute technologie agroalimentaire y voisine avec les costumes et les petits vins régionaux, preuve que la mondialisation respecte les particularismes ! Où est le secret qui assure l'harmonie entre la mondialisation et le maintien des traditions ?

La Constitution suisse confie très explicitement au niveau fédéral la responsabilité de la défense, des affaires étrangères et de la monnaie. Tout le reste – police, justice, éducation, équipement, environnement, culture... – est laissé aux cantons. Les doublons administratifs sont donc impossibles. La Constitution impose en outre l'équilibre budgétaire sur une période de cinq ans et laisse les cantons et les villes se

débrouiller seuls en cas de problèmes financiers. Ce qui correspond aux missions de l'Etat français coûte, en Suisse, 130 milliards de francs, soit 19,5% du PIB, répartis pour 40 milliards au centre, et 90 milliards dans les cantons : 60% de la dépense est donc contrôlée localement. Par comparaison, en France, les mêmes missions représentent 25,5 % du PIB – 30% de plus qu'en Suisse ! – et sont gérées pour 75% au niveau central. On ne peut pas dire que la qualité de la sphère publique suisse soit inefficace : toutes les statistiques montrent que la criminalité est inférieure de moitié à la nôtre ; les écoles secondaires sont dans les quatre premières mondiales, selon le classement Pisa ; et les universités, dans les quatre premières dans le classement de Shanghai.

Le secret de sa compétitivité est dans la concurrence qui se joue quotidiennement entre les cantons. Si les élus montent trop les coûts et les impôts, ils sont immédiatement punis par des déplacements de sièges ou par une votation cantonale sur le budget. Cette compétitivité de la sphère publique, reflétée par des niveaux d'impôts parmi les plus bas du monde, dope évidemment celle des entreprises.

Xavier Fontanet
Ancien PDG d'Essilor

La Suisse montre aux Français, jacobins dans l'âme, qu'un système complètement décentralisé a d'excellentes performances. L'autre message important, c'est que la concurrence entre régions, doublée d'une réelle responsabilité financière, est la voie vers la compétitivité de la sphère publique. La vraie question à se poser en termes de décentralisation n'est donc peut-être pas le choix entre la région et le département, mais le fait de savoir si nous sommes prêts, tous, à envisager de décentraliser les coûts et les recettes du pouvoir central, avec la condition express d'accepter la concurrence entre entités régionales, donc le risque qu'elles puissent faire faillite et doivent alors fusionner avec la voisine la plus solide financièrement.

Aux origines, la Communauté des Six utilisait quatre langues (français, italien, allemand et néerlandais). Organiser la traduction simultanée des débats de l'Assemblée parlementaire était facile. Aujourd'hui, l'Union européenne (UE) utilise 24 langues! C'est une autre paire de manches.

Concrètement, les interprètes sont assis dans des petites cabines de verre situées dans la partie supérieure de la salle. Ils sont trois par cabine, soit une soixantaine d'interprètes par plénière. Avec les élargissements et l'apparition de langues rares (le finnois par exemple), la difficulté s'est corsée. En principe, un interprète traduit de la langue étrangère vers sa langue maternelle (il fait de la version, pas du thème). Compte tenu du faible nombre de personnes compétentes disponibles sur le marché pour les langues rares, la pratique du retour (consistant à faire du thème et non de la version) a été développée. Le recours à une langue relais est aussi de plus en plus fréquent (on traduit ainsi du finnois en anglais, puis de l'anglais en maltais...). Les coûts sont importants, mais l'exigence de transparence (les débats sont publics) et d'égalité des députés (polyglottes ou non) ne peut être satisfaite qu'à ce prix. Mais il faudrait rester raisonnable : certains Etats commencent à demander des interprétations en langues régionales (catalan, galicien, etc.). Le 1^{er} janvier 2007, le gaélique est devenu langue officielle. Chacun sait combien l'Irlande en a été reconnaissante à l'UE...

Sur un plan plus théorique, il semble bon de rappeler qu'avant de songer à appliquer les droits d'auteur à ces nouvelles situations, peut-être faudrait-il se demander s'il s'agit du bon outil, de la façon de penser adéquate et s'il y a des raisons sociales, juridiques, scientifiques et économiques qui justifient cette application. Partant de ce constat, il est regrettable de constater l'inconsistance des enquêtes ayant accompagné ces projets de loi⁵⁰. Peut-être aurait-on ainsi permis que le couple « *intermédiaires économiques et consommateurs* », artificiellement présenté comme le modèle unique par l'industrie, fasse place à une prise en compte des usagers du droit d'auteur dans toute leur diversité.

Toutes ses questions n'ont d'intérêt, enfin, que si est pensée, comme la première des priorités, la rémunération des artistes. Les développements qui précèdent ont insisté sur la nécessité de rendre aux artistes leur place dans le système qui leur est destiné afin de trouver avec eux (*et non pas pour eux*) le moyen de financer leur création. Devant le constat d'un système actuellement incapable de pourvoir à une bonne rémunération des artistes (il faut arrêter d'assimiler exploitation de l'oeuvre et financement de l'artiste), plusieurs réponses concrètes et détaillées ont été proposées et font l'objet d'articles dédiés.

Pour finir, il faut cesser de faire semblant de croire que l'outil numérique n'a été créé que pour violer les droits d'auteur, que seuls les intermédiaires économiques peuvent permettre de faire vivre économiquement la création. Il est temps que l'on revienne aux fondamentaux : le droit d'auteur est là, d'abord, pour protéger l'auteur. Mobilisons-nous pour redonner au droit d'auteur tout l'éclat et la légitimité que devraient être les siens. Les droits exclusifs n'ayant d'utilité que dans l'autonomie qu'ils offrent aux auteurs et à leur public, il convient, lorsque ces derniers veulent le partage et la diffusion, de construire un cadre qui, s'il ne favorise pas cet usage, ne lui soit pas contraire. C'est là le futur et nous avons tous intérêt à y songer dès maintenant.

Pour reprendre la belle expression de Benjamin Bayart « *L'imprimerie a permis au peuple de lire, Internet va lui permettre d'écrire* ». Encore faut-il pour cela que le droit d'auteur s'adapte à l'ère numérique. S'il ne le fait pas de bon gré, il le fera de force !

Stop aux ronds-points!

Le scrutin des municipales est abordé principalement sous un angle politique. Il devrait l'être prioritairement sous un angle économique. On demande à l'Etat de faire des efforts – qu'il ne fait pas assez –, on demande à la Sécurité sociale de faire des efforts – qui restent insuffisants. On devrait exiger que les collectivités locales, qui représentent une part croissante des dépenses publiques, contribuent puissamment au redressement de la compétitivité du pays. On en est loin... Le nombre de communes reste anormalement élevé en France : 36 769, soit 40% de toutes les communes de l'Union européenne! Cela fait obstacle à la réduction des dépenses par économies d'échelle. Comme l'a récemment relevé l'iFRAP, de nombreux pays européens ont su réduire avec succès le nombre de leurs communes. En trente ans, l'Allemagne est passée de plus de 30 000 à 12 196 communes. La Suède est passée en quelques décennies de 2 532 à 290 communes. En vingt ans, la Belgique est passée de 2 739 à 589 communes. Aux Pays-Bas, où il n'y a que 431 communes, la loi fixe un seuil minimal de population : 25 000 habitants. Qu'attendons-nous?

Il y a évidemment beaucoup de gestionnaires sérieux parmi les élus de notre pays. Mais un manque criant de transparence financière empêche les administrés de les identifier et d'en tirer les conséquences dans leur vote. L'architecture financière globale est extrêmement complexe, avec des financements de l'Etat superposés à des ressources propres, ce qui rend difficile la lecture des comptes. Il faudrait standardiser la présentation des comptes et envoyer chaque année aux électeurs un état récapitulatif d'une page, permettant de comparer simplement les collectivités entre elles. Cela permettrait également aux citoyens de faire la part entre la dérive des dépenses de fonctionnement, qui explique l'essentiel des hausses observées ces dernières années, et les véritables efforts d'investissement. Encore faudrait-il que les investissements locaux soient recentrés sur les vraies priorités. Selon *The Economist*, il existerait 60 000 ronds-points dans le monde, dont la moitié en France. Avec un coût qui peut osciller entre 100 000 et 1 million d'euros, notamment grâce aux sculptures d'un goût parfois douteux qui les ornent, l'addition globale est lourde et se chiffre en milliards. Nous sommes au carrefour des réformes. Plutôt que de tourner en rond, il faut remettre les finances locales dans le droit chemin!

C'est en 1985 qu'est votée, en France, la première loi restreignant le cumul des mandats, mais de réduction dans le temps, il n'est jamais question ! Quel contraste avec la réforme constitutionnelle de 2008, qui a limité à deux mandats consécutifs l'exercice de la fonction présidentielle. Quelle raison a-t-on avancé pour cette petite révolution que n'avaient pas retenue les pères des Constitutions de 1848, 1875, 1946 ou 1958 : « *afin de garantir une respiration démocratique dans l'exercice des fonctions suprêmes et d'inviter leur titulaire à agir plutôt qu'à chercher à se maintenir au pouvoir* ». Soit. Mais si on considère les "fonctions suprêmes" comme le fait d'être à la tête d'un exécutif local (mairie, conseil général, conseil régional), on ne voit pas en quoi ce raisonnement ne conduirait pas aux mêmes effets. La probabilité d'un président élu plus de deux fois étant nulle dans notre histoire, le besoin de respiration démocratique et la nécessité d'éviter à un élu de se maintenir au pouvoir sont plus concrets que les exemples précités tirés des "gouverneurs locaux". Le cumul d'un mandat de député avec celui de maire apparaît même beaucoup moins

problématique, s'il est limité dans le temps, que le renouvellement indéfini d'un seul mandat. Ce qui vaut, aussi, pour le mandat de parlementaire (parmi les députés élus en 2012, trois font une neuvième législature : Alain Bocquet, Henri Emmanuelli et François Asensi, soit trente-neuf ans au Palais-Bourbon).

Cette permissivité, outre qu'elle sclérose le renouvellement des élites, engendre d'inévitables risques : professionnalisation, clientélisme, non-remise en cause, accaparement de la chose publique... Une classe « *notabiliaire* » selon Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS (les Enjeux n° 3, janvier 2014, Cevipof). Au sommet, une "monarchie républicaine" à temps, en bas une "une république seigneuriale" sans limite de temps.

Par Christophe Éoche-Duval

La crise ukrainienne est la plus grave pour l'Europe depuis la chute du mur de Berlin. Et avant même celle-ci, depuis que les frontières interétatiques sur le Vieux Continent avaient été sacralisées, lors de la conférence de Helsinki. Sacralisation confirmée pour l'Ukraine en 1994 par trois signataires : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie. En échange de quoi, l'Ukraine avait renoncé à son arsenal nucléaire, lequel était, à l'époque, non négligeable.

Pour la première fois, par décision de la Russie, cette intangibilité des frontières est remise en cause. Le moyen utilisé par Poutine est connu : il s'appuie sur le sort prétendument menacé de fortes minorités russophones et, pour certaines d'entre elles, « ethniquement » russes. Et de rappeler qu'il est autorisé par la Chambre haute du Parlement russe à recourir à la force, car, a-t-il expliqué, « nous devons tout faire pour qu'elles puissent déterminer elles-mêmes leur propre destin ». Technique employée avec succès dès 2008 dans l'offensive contre la Géorgie, qui s'était traduite par la quasi-annexion de deux régions russophones (l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud). Le fait qu'Européens et Américains aient très vite passé par profits et pertes cet événement a sans doute incité Vladimir Poutine à aller de l'avant. Mais jusqu'où veut-il aller ?

Son projet territorial porte un nom : la « nouvelle Russie ». Celle-ci ne se limite pas à l'annexion de la Crimée. De cette région, Vladimir Poutine disait qu'elle avait été rattachée à l'Empire tsariste (au tournant des années 1700) pour être, « Dieu sait pourquoi », rattachée à l'Ukraine en 1954 (par Nikita Khrouchtchev, lui-même d'origine ukrainienne). De l'est et du sud de l'Ukraine (donc jusqu'à Odessa), il dit : « Ces régions faisaient partie de l'empire ; elles ont été transférées à l'Ukraine en 1920, Dieu sait pourquoi ! » Le mot à mot qui a servi à l'annexion de la Crimée. On dira pour se rassurer : peut-être se contentera-t-il d'une « fédéralisation » de l'Ukraine de façon à garder le contrôle de ces régions. Fédéralisation qui est plus ou moins la contrepartie attendue en échange de la désescalade qui avait été promise sur le terrain par l'accord signé à Genève (par la Russie, l'Union européenne et l'Ukraine). Maigre consolation pour ces populations du sud et de l'est qui semblent en majorité souhaiter de bonnes relations avec la Russie, mais désirent rester ukrainiennes.

L'objectif d'une « nouvelle Russie », s'il est d'abord territorial, est aussi un projet politique. Bâti autour de et pour un homme

qui étend chaque jour davantage son emprise sur la société russe. Quiconque dénonce aujourd'hui l'annexion de la Crimée – par ailleurs fortement populaire en Russie – est taxé par Poutine de « traître ». Selon les médias russes, les Ukrainiens sont censés être aux mains de leaders corrompus et populistes, voire fascistes. Il n'y a bien sûr en Russie, selon ces mêmes médias, ni corruption, ni populisme, ni tentation autoritaire... Les révoltés de la place Maïdan, à Kiev, ont combattu pour que l'emportent des aspirations démocratiques, celles-là qu'incarne l'Union européenne, qui sont précisément celles dont Vladimir Poutine ne veut pas en Russie. Le modèle du président semble avoir été puisé au cœur du XIX^e siècle, dans les œuvres du comte Sergueï Uvarov, qui plaidait pour un Etat russe fondé sur « l'orthodoxie, l'autocratie et le nationalisme ».

Jean-Marie Colombani

Initialement, le droit de l'environnement avait comme unique objet de préserver, de sauvegarder, de protéger l'environnement. Il s'agissait d'un droit de la conservation d'un état de la nature considéré par la société comme faisant partie d'un patrimoine auquel elle est attachée, au même sens que le droit des monuments historiques avait comme finalité de conserver un patrimoine culturel exposé aux assauts du temps et de la modernisation. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, dans les textes, les notions de patrimoine naturel et culturel sont aussi souvent associées.

Dans une seconde étape du développement du droit de l'environnement, il fut pris conscience de ce qu'il ne suffisait pas de le protéger par le jeu de mesures conservatrices, mais qu'il convenait également de mener une action positive de restauration et de gestion de l'environnement ; que la montagne ne pouvait être protégée durablement sans y maintenir des montagnards ; qu'une action efficace sur la qualité des eaux ne pouvait résulter de la simple interdiction d'y rejeter les résidus d'activités polluantes et qu'il fallait en amont mettre en oeuvre des politiques publiques d'investissements, etc.

Toutefois, à ce stade des politiques de l'environnement, la cible reste bien identifiée. C'est l'environnement envisagé dans ses diverses conceptions et composantes : éléments, ressources, équilibres et patrimoine naturel.

L'émergence plus récente de la notion de développement durable et son ambition de conjuguer l'action classique conduite dans le domaine de l'environnement avec le développement économique changent totalement la définition des objectifs politiques. Inscrire dans la Charte de l'environnement, résultant de la loi constitutionnelle du 1er mars 2005, que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable » et qu'à cet effet « elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement (ce qui était l'objectif premier des politiques de l'environnement), le développement économique et le progrès social » modifie fortement la cible de l'action publique. On se trouve devant un objectif global aussi bien économique et social qu'environnemental, et non plus en face d'une simple politique qualifiée de sectorielle 2. À vrai dire, cet adjectif convenait mal à une politique qui reposait sur l'identification des interactions de tel ou tel élément de l'environnement sur l'ensemble des « équilibres biologiques », sur « l'éco-système ». L'évolution marquée par l'émergence de la notion de développement durable était inscrite dans la logique de l'objet environnemental.

Aujourd'hui encore, le vêtement permet d'identifier l'origine sociale d'un individu même si les différences vestimentaires entre classes ou groupes sociaux sont moins frappantes que par le passé du fait de la massification de la mode et de la diffusion rapide des tendances. Ainsi, alors que la mode rapide et un éclectisme esthétique de plus en plus généralisé conduisent à des frontières sociales poreuses d'un point de vue stylistique (tout le monde porte des jeans associés à divers styles vestimentaires, de la veste de costume à celle de survêtement), les écarts de revenus génèrent toujours des différences visibles, par exemple dans le niveau de prix ou la qualité des vêtements portés (certains portent des jeans H&M, d'autres des jeans Diesel).

Au-delà du vêtement cependant, l'identification sociale des individus est plus aisée à travers les comportements ou le langage qui sont issus de processus de socialisation plus durables. Le vêtement en Occident n'est plus le marqueur social principal qu'il a été ou est dans les sociétés traditionnelles ou au début de l'ère industrielle.

.../...

Les codes vestimentaires sont devenus plus ambigus, si bien que certains ont pu dire qu'ils sont aujourd'hui plus que jamais « sous-codés » : la signification d'un vêtement dépend de plus en plus de son contexte. La célèbre collection Clochard de Galliano pour Dior en 2000 est un exemple parfait de la récupération d'un style issu de la misère sociale par le sommet de la pyramide de la mode... Le cliché du « bobo » (un riche ayant l'air d'un pauvre, pour faire court) cristallise (en France) une certaine angoisse collective liée à cette ambiguïté de plus en plus présente des frontières sociales.

.../...

Les différences sont les plus visibles dans les situations formelles : les classes supérieures maîtriseront mieux les codes complexes des contextes professionnels (quel type d'accessoire avec quel type de costume). Dans les cadres informels, ce sont les marques et les logos qui feront souvent la différence. Si toutes les classes mélangent plusieurs niveaux de produits, certaines marques (Chanel, Hermès, Omega...) ne sont réellement accessibles qu'aux plus riches. Par ailleurs notons que pour qualifier l'appartenance à une classe sociale à travers le vêtement, il faut aussi prendre en compte les différences géographiques, politiques, religieuses...

Le pouvoir serait essentiellement un « pouvoir de... », faculté de recevoir quelque chose (par exemple de l'obéissance, de l'adhésion), voire une « performance » : l'exploit sans cesse renouvelé de faire en sorte que les autres contribuent à faire ressembler le monde à ce que vous désirez (même par des choses minimales, comme le fait de traverser dans les clous). Comme nous l'avons déjà rappelé en amont de cette relation, il peut y avoir de la violence, de l'autorité, de l'influence. Il peut préexister un rapport dissymétrique ou asymétrique...

Une autre façon de le dire serait de considérer le pouvoir comme un résultat effectif : il actualise une puissance, qui la fait jouer sur les gens et sur des réalités, que cette puissance soit une force, une ressource, un statut ou une séduction. Bien entendu, le pouvoir entendu en ce sens peut être bon ou mauvais, légitime ou illégitime. Il peut être brutal ou rencontrer le consentement enthousiaste de celui qui le subit (par exemple parce qu'il pense qu'il faut obéir à la loi républicaine et juste), cela ne change rien à l'affaire. Le pouvoir est là parce que nous pouvons constater ce qu'il change.

Une acception plus dialectique met l'action sur la prédominance dans le pouvoir (en tant que « pouvoir sur... »), Cette prédominance pouvant aller jusqu'à la domination ou possession totale du maître sur l'esclave ; le pouvoir serait « un ensemble d'actions possibles sur les actions des individus » selon la définition de Foucault. Parmi toutes les configurations possibles, l'une l'emporterait. Des micropouvoirs s'articuleraient et s'additionneraient jusqu'à constituer un macropouvoir global. Le pouvoir ne serait pas une chose que l'on possède, mais la traduction d'un rapport de force omniprésent et inévitable.

Un point qui pourrait faire accord est que le pouvoir se reconnaît à ce qu'il est susceptible de rencontrer une résistance (voire à un certain degré d'institutionnalisation, un contre-pouvoir). Même le pouvoir le plus absolu peut se heurter des gens qui préfèrent se laisser fusiller que de se soumettre. Mais le second présuppose l'antériorité du premier : pas de résistant sans occupant, pas de rebelle si personne ne commande, pas de syndicaliste sans salariat...

Bref, comme le pouvoir aboutit finalement à des décisions et qu'il s'exerce souvent par des médiations visibles (voire ostentatoires), nous savons de quoi il s'agit. Ou croyons le savoir (car il existe certes des « pouvoirs invisibles »). Et nous disposons de bibliothèques entières pour décrire le pouvoir politique, culturel, religieux, économique...

Mentir, ce n'est ni amuser ni manier plaisamment l'ironie. « *Mentir, c'est avoir une pensée dans l'esprit et, par paroles ou tout autre moyen d'expression, en énoncer une autre* », selon la définition de saint Augustin. Il n'y a pas de mensonge sans intention, et, poursuivait le père de l'Église, c'est la « *volonté de tromper* » qui définit le mensonge.

On entend ici ou là dire qu'il n'y a, au fond, rien de bien grave dans le mensonge, qui n'est pas un crime : « *Après tout, Cahuzac n'a tué personne !* » Tocqueville faisait jadis mine de s'étonner de la « *fixité singulière de certains principes* » en vigueur aux États-Unis et, parmi ceux-là, la condamnation du mensonge en politique comme dans la vie privée. Et, après tout, le professeur, le journaliste, l'avocat ou le juge ont-ils deux personnalités vraiment distinctes, l'une devant sa table de travail ou au prétoire (la caquette professionnelle), l'autre devant une urne (la casquette civique) ? Il m'est arrivé d'éprouver un vertige devant la richesse de la garde-robe de quelques coquets capables, dans un débat, de revêtir tour à tour, et en un tournemain, cent couvre-chefs différents. Si l'homme est "un", comme le pensent les Américains, qui a menti dans sa vie privée est susceptible de le faire dans sa vie publique, quelle que soit l'épaisseur du chapeau choisi pour masquer les traits de son visage.

Ce qui autorise les responsables politiques à user du mensonge, c'est l'absence totale de réprobation morale de la part de l'opinion (on réélit bien des menteurs avérés) et l'inexistence

du châtement. Je ne parle pas ici d'une peine prononcée par la justice (heureusement que mentir n'est point pénalement répréhensible : où placerait-on la limite ?), mais de la force de deux sentiments que nous avons perdus, celui du sacré et celui de l'honneur.

IMAGINEZ UN PATRON FRANÇAIS QUI SE VANTERAIT D'AVOIR constitué en quelques mois, grâce à l'entreprise qu'il aurait créée, une fortune personnelle de plus de 132 millions d'euros. Le scandale serait immédiat. Pourtant, cette semaine, sans que personne ne s'en indigne, un Français anonyme vient de gagner la même somme en misant quelques euros sur un jeu de hasard, le « jackpot EuroMillions » ; seul vainqueur sur plus de 42 millions de grilles en Europe.

Ceci indique bien l'étrange rapport des Français à la richesse : devenir riche par hasard (ou à la rigueur en exerçant une activité artistique ou sportive) est toléré. S'enrichir par son travail, surtout si on doit aussi diriger le travail d'autrui, est intolérable. La gauche le refuse par idéologie marxisante (conçue par des gens qui n'ont jamais lu Marx, premier admirateur de la bourgeoisie). La droite s'y oppose par idéologie religieuse (conçue par des gens qui n'ont jamais lu la Bible, première admiratrice de l'enrichissement, s'il est mis au service des autres). Les premiers font l'apologie de l'égalité. Les seconds, de la pauvreté. Les uns et les autres ont en commun la détestation de ceux qui gagnent beaucoup d'argent en dirigeant des entreprises. Les uns et les autres ne tolèrent que la fortune héritée, soigneusement protégée par la fiscalité.

Néanmoins, gauche et droite cherchent frénétiquement des leviers de croissance. Ils les traqueront en vain aussi longtemps qu'ils refuseront de reconnaître que, depuis l'aube des temps, la possibilité de faire fortune est le principal moteur de la croissance marchande.

Face aux briseurs de machines,
les grands économistes de l'époque
(Malthus, Say) défendaient
au contraire les bienfaits de la
mécanisation : celle-ci, en faisant

baisser les prix des produits, augmente la demande et les débouchés, l'activité globale et donc l'emploi. Une seule voix discordante se fit entendre, celle de l'économiste libéral David Ricardo : « *Je suis convaincu que la substitution des forces mécaniques aux forces humaines pèse quelquefois très lourdement, très péniblement sur les épaules des classes laborieuses.* »

Pour Ricardo, la mécanisation augmente certes la richesse du pays, mais elle tire les salaires des ouvriers vers le bas et détruit massivement des emplois. Son raisonnement, très

résumé : dès lors qu'une machine coûtant 5 livres de l'heure peut produire autant qu'un ouvrier qui en coûte 10, le salaire va « mécaniquement », si l'on peut dire, tendre vers 5. Plus la machine devient performante et productive, plus le salaire baisse et moins l'homme est nécessaire. « *La même cause susceptible d'améliorer le revenu net du pays pourrait dans le même temps rendre la population inutile. L'opinion soutenue par la classe ouvrière que l'emploi des machines est souvent au détriment de leurs intérêts n'est pas fondée sur un préjugé et sur une erreur.* »

Deux économistes du MIT, Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee, viennent de redonner vie à cette vision pessimiste et oubliée de la mécanisation. Dans leur livre « *The Second Machine Age* » – « La deuxième ère des machines » –, ils expliquent que la révolution informatique et les nouvelles technologies ne sont pas étrangères à la baisse de la part des salaires dans le revenu national observée depuis trente ans en Occident. L'automatisation, l'informatisation, la robotisation non seulement pèsent sur les bas salaires mais constituent une menace directe pour de nombreux emplois, aussi bien dans les services que dans l'industrie. En résumé, plus les ordinateurs deviennent puissants et sont capables de se substituer à l'action humaine, plus, pour reprendre l'expression de Ricardo, « *la population devient inutile* ». Et si elle est inutile, pourquoi serait-elle payée ?

Dans une étude publiée en octobre 2013, des chercheurs d'Oxford étaient arrivés à la conclusion un peu effrayante qu'aux Etats-Unis 47 % des emplois actuels pourraient être effectués par des robots. Ce n'est sans doute pas un hasard si, en moins de six mois, Google vient de racheter huit start-up spécialisées dans la robotique. M. Montebourg a donc bien raison de vouloir faire de la France un leader mondial dans la fabrication de robots, même si, un jour, ils risquent de produire tout seuls de jolies marinières ■

par Pierre-Antoine Delhommais

New York, le port d'entrée des migrants, est aussi devenu très tôt le point de captage des capitaux étrangers, ceux de la vieille Europe en particulier. La Bourse est située sur Wall Street, la « rue du Rempart », le premier mur construit dans cette presqu'île qui s'appelait Manhattan. Et Wall Street s'ouvre sur Broadway, la « large route » vers l'aventure. Pour que les jeunes osent se lancer, quitter l'abri des remparts, il faut leur fournir de l'argent. C'est aussi simple que cela : leur permettre de trouver très vite des capitaux disponibles, puis continuer à les approvisionner au cours de leur développement, quand le succès est au rendez-vous. Il ne faut pas avoir peur du risque, le risque parfois signifie la perte.

Les grands pays de demain seront ceux qui, favorisant l'afflux de fonds, permettront l'émergence des entreprises du nouveau modèle économique. Celles-ci sont différentes, créant un type de richesse fondé sur l'intelligence et la recherche, et compatible avec la grande contrainte climatique. Ces entreprises, qui

sont d'ores et déjà d'énormes gisements d'emplois, sont aussi d'énormes consommatrices d'argent.

Un succès de Hollywood, le film *The Social Network*, traite de la création et de la montée en puissance de Facebook, entreprise-type du Nouveau Monde. Il narre comment l'un des fondateurs, Eduardo Saverin, a été exclu par un Mark Zuckerberg moins gamin qu'en apparence, devenu plutôt retors quand sa société s'est transformée en phénomène mondial. Or Eduardo avait joué le rôle de financier au début de l'histoire. S'il est une compétence qui doit évoluer au fur et à mesure du changement d'échelle d'une entreprise, c'est bien celle de la personne en charge de la levée de fonds. C'est la clé de la croissance, la clé de la réussite – et en l'occurrence la base d'un bon scénario construit sur la perte de l'insouciance et des amitiés de jeunesse.

Mais avant d'arriver à un niveau de développement similaire à celui de ces entreprises qui trustent les premières places du classement des investissements préférés des grands financiers, il faut sortir de la quadrature du cercle imposée par la pénurie de financements. Car les banques classiques sont et seront défailtantes. Elles mettront des années à surmonter les conséquences de la crise de 2007 ; leur surendettement et celui des Etats auxquels elles sont liées paralyseront leur vitalité demain plus encore qu'aujourd'hui. Les capitaux seront encore longtemps dirigés en priorité vers le financement de la dette publique, afin d'éviter le péril absolu, la faillite d'un Etat.